

## COMPTE-RENDU

### COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 8 JUIN 2016

METZ, le 13/06/16.

#### MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRESORERIE DE FONTOY

Le Chef de poste de la trésorerie de FONTOY sollicite une modification des horaires d'ouverture de ses guichets au public. La trésorerie qui est actuellement ouverte 18h sur 3 jours. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, elle ne sera plus ouverte que 16h sur 2,5 jours (lundi, mardi et jeudi matin).

Les organisations syndicales CGT, Solidaires et CFDT ont refusé de prendre part au vote considérant que la modification des horaires constituait un projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail (changement de l'organisation du travail avec modification des cadences). A ce titre, le vote en Comité technique local doit être précédé de la consultation du CHSCT pour avis. Or, le CHSCT n'a pas été saisi.

Par ailleurs, ces mêmes organisations syndicales considèrent que la réduction des horaires est liée par la situation de sous-effectifs du poste (solde négatif -1,5 agents).

FO a voté contre pour ce dernier motif.

UNSA/CFTC a voté pour la réduction des horaires.

#### 2015 : BILAN SOCIAL – TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE – BAROMETRE SOCIAL

Il est à noter que la Direction s'évertue à relativiser le bilan social. Les chiffres bruts 2015 parlent d'eux-mêmes :

- **Bilan social :**

- Emplois théoriques: 1342 emplois (et 1283 en 2016 du fait de la suppression de 59 emplois)
- Effectifs disponibles : 1227 soit un taux de 91,4 % seulement (un emploi sur 10 fait défaut).
- Age moyen en Moselle : 50,1 ans (60,3 % des agents ont plus de 50 ans)
- Départs en retraite : 64

- **Tableau de bord de veille sociale**

- Nombre de congés maladie de moins de 5 jours : 1316 (soit près de 2 fois plus qu'en 2012)
- Nombre de jours mis sur CET : 4999
- Nombre d'écroulements des horaires variables: 1114

- **Baromètre social (enquête réalisée du 16/6 au 3/7/2015)**

- Taux de participation : 48,33 % (678 agents)
- 58 % ne sont pas optimistes quant à leur avenir (à noter qu'en SIP-SIE le taux est de 78 %)
- 81 % pensent que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens
- 54 % font part d'une baisse de motivation
- 75 % ne disposent pas suffisamment de temps pour se documenter
- 96 % déclarent travailler dans l'urgence
- 74 % ont le sentiment de ne pouvoir faire face (30 % souvent et 44 % de temps en temps)
- 100 % des agents des brigades et pôles se déclarent être confrontés à la complexité du travail
- 82 % des agents d'accueil estiment être confrontés à des situations complexes
- 65 % des agents sont régulièrement confrontés à des usagers mécontents
- 65 % des agents sont régulièrement confrontés à des usagers agressifs
- 70 % estiment que la Direction n'accorde pas une attention suffisante aux conditions et à la qualité de vie au travail
- 76 % estiment que la Direction n'accorde pas une attention suffisante à l'écoute des agents

#### Les principaux motifs d'insatisfaction des agents portent sur :

- la rémunération : 68 % (contre 33 % en 2013)
- la reconnaissance du travail : 62 % (contre 32 % en 2013)
- la charge de travail : 58 % (contre 33 % en 2013)
- l'évolution de la carrière : 57 % (contre 33 % en 2013)

## **PROTOCOLE INTERREGIONAL DE PILOTAGE DE LA BCR PAR LA DIRCOFI**

Sous prétexte que la fraude ne s'arrête pas aux frontières des départements, la DGFIP considère qu'il est nécessaire que les Brigades de Contrôle et de Recherche travaillent de façon coordonnée avec les DIRCOFI. Suite à l'expérimentation menée à la DIRCOFI Rhône-Alpe-Bourgogne, le pilotage des BCR par les DIRCOFI est étendu à l'ensemble des interrégions.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, la BCR Moselle va ainsi être pilotée par la Dircofi-Est du point de vue fonctionnel et par la DDFIP Moselle pour la gestion de la carrière des agents. Un bilan sera dressé dans un délai d'un an.

A travers le protocole, on attend de la DIRCOFI de :

- Proposer des axes de recherches
- Proposer une meilleure mutualisation des pratiques notamment dans les procédures diverses
- Fixer conjointement avec les directions locales, des objectifs précis en termes de programmation

Les représentants de la CGT Finances Publiques Moselle ont souhaité connaître les résultats de l'expérimentation menée à la DIRCOFI Rhône-Alpe-Bourgogne. Celui-ci n'existe pas !

Par ailleurs, soucieux de la qualité de vie au travail des agents des BCR, les représentants CGT Finances Publiques ont précisé qu'ils resteraient vigilants quant au respect de leurs conditions. Ils soulignent plusieurs inquiétudes :

- les listes à exploiter proposées par la DIRCOFI sont de plus en plus nombreuses générant une surcharge de travail. Elles réduisent l'autonomie des agents et le travail de terrain qui est l'essence même du métier.
- la remise en cause de la liberté d'initiative des procédures de droit d'enquête (L 80). L'objectif sera fixé par la DIRCOFI via la Brigade d'Enquête et de Programmation.
- le pilotage fonctionnel est du ressort de la DIRCOFI et la gestion du personnel de la DDFIP, les agents risquent d'être les parents pauvres pour des progressions de carrière.

Sachant que dans le groupe de travail national contrôle fiscal il est prévu le redéploiement des emplois des Brigades départementales de Vérification vers les DIRCOFI et que les lignes directrices de la DGFIP s'orientent vers la création de pôles inter-régionaux de programmation du contrôle fiscal, nul doute qu'à terme les BCR et les acteurs du contrôle fiscal finiront par intégrer des structures inter-régionales.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PRIME D'ACCUEIL**

Bénéficiaire de la prime d'accueil, les agents des catégories B et C, affectés en permanence au sein d'une équipe dédiée ou d'une équipe tournante, aux missions d'accueil physique généraliste en SIP, SIP-SIE, SIE, en trésoreries mixtes ou spécialisées, en paieries régionales ou départementales, aux services communs ou accueils au sein des DRFIP ou des DDFIP. La prime d'accueil est fixée à 400 € bruts annuels pour un agent exerçant les missions d'accueil à temps plein sur l'ensemble de l'année. Son montant est proratisé selon le temps d'exercice de la mission. La prime sera versée avec le salaire de juin, à défaut de juillet.

### **METZ TPH : PRISE EN COMPTE DE L'HOPITAL DE BRIEY**

Le calcul de charges correspondant au transfert de la gestion de l'hôpital de BRIEY à la trésorerie METZ TPH est en cours de réalisation par la Centrale.

### **PARCOURS PROFESSIONNEL CARRIERE ET REMUNERATION (PPCR)**

Parmi les objectifs recherchés avec la mise en place du protocole PPCR figurent :

- l'harmonisation des rémunérations des trois fonctions publiques au profit de la rémunération indiciaire,
- l'harmonisation des déroulements de carrière pour les fonctionnaires exerçant les mêmes types de mission dans des corps différents ;
- la clarification du paysage indemnitaire par la simplification des régimes.

#### **Carrière :**

S'agissant du reclassement dans chaque corps et grade, les catégories A, B et C seront reclassées dans les nouvelles grilles au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La réforme prévoit une cadence unique d'avancement d'échelon et la suppression des avancements d'échelon.

#### **Rémunération :**

L'harmonisation des différents traitements des agents au profit de la rémunération indiciaire, consiste à transformer une partie des primes en points d'indices majorés, qui seront intégrés à la rémunération.

Cela se traduit par l'attribution de : 9 points d'indice brut pour les A , 6 points pour les B, et 4 points pour les C.

Ce transfert vers la grille indiciaire s'accompagne d'un abattement annuel sur tout ou partie des indemnités effectivement perçues. Soit un abattement :

- pour la catégorie A de 389 € (ce qui correspond à 7 points d'indice brut) ;
- pour la catégorie B de 278 € (ce qui correspond à 5 points d'indice brut) ;
- pour la catégorie C de 167 € (ce qui correspond à 3 points d'indice brut).

**Pour les B** : les effets du transfert primes-points commenceront sur la paye du mois de juin 2016, avec application de l'effet rétroactif au 1er janvier 2016.

**Pour les C** : le transfert primes-points prendra effet directement sur la paye du mois de janvier 2017.

**Pour les A** : le transfert primes-points prendra effet pour la première phase sur la paye du mois de janvier 2017 et pour la seconde phase sur la paye du mois de janvier 2018.

## **DEMENAGEMENT DU POLE FISCAL**

Pas de nouveauté. La maîtrise d'œuvre et d'ouvrage est assurée par la DG. Le transfert du pôle fiscal de la rue des Clercs au bâtiment St Thiebault est lié à la transformation de l'appartement de l'ancien DRFIP. Cette 1ère étape est un préalable à l'installation rue des Clercs des SIP et SIE fusionnés sur METZ.

## **PCE METZ: TRANSFERT DE LA REDEVANCE ET INTEGRATION DES AGENTS DU PCE DE ST AVOLD**

S'agissant des agents affectés au contrôle de l'audiovisuel, pour l'instant rien ne change. Leur rattachement physique au PCE de METZ est suspendu jusqu'à l'arrivée du PCE à la cité administrative.

S'agissant des agents du PCE de St AVOLD, ils sont rattachés à METZ à compter du 1/09/2016. La question de leur installation matérielle et du module horaire sera évoquée lors d'une réunion prévue le 15/06/2016 sur le site de la rue des Clercs. Concernant la demande des agents résidant dans les environs de St AVOLD, d'être maintenus sur le site de St AVOLD jusqu'à ce que le PCE de METZ s'installe à la cité administrative, Mme MARHIC indique que la question sera traitée lors de la CAPL.

## **CIF HAYANGE**

Le transfert de la partie topographique à METZ aura lieu fin juillet.

## **PAIERIE REGIONALE**

Bien que le vote n'ait pas encore eu lieu, Monsieur Richter indique n'avoir aucun doute sur la création de la paierie régionale à STRASBOURG, Philippe RICHERT, président du Conseil régional souhaitant que les services financiers y soient installés.

En attendant que les agents arrivant au 1/9/16 à STRASBOURG soient formés, les collègues de Moselle poursuivent la mission jusqu'en fin d'année au maximum. La Direction précise qu'elle souhaite que le passage de relais se fasse dès que possible. Les agents de Moselle doivent rédiger des fiches de vœux.

Sur la question de la gestion de l'EPCC ARTECA (Établissement public de coopération culturelle créé par le conseil régional de Lorraine et le ministère de la Culture et de la Communication), de l'Orchestre National de Lorraine et de l'aéroport, la Direction souhaite qu'elle reste en Moselle. Les 2 premiers seront gérés par la trésorerie de METZ municipale. L'aéroport sera géré par la Trésorerie de VERNY d'ici 2018.

## **TRESORERIES**

M. RICHTER indique que la Direction suivra les élus dans leur démarche de fusion de communautés de communes, à chaque fois, pour adapter le réseau en conséquence.

**Fénétrange** : au 1/1/2017,

la partie fiscale sera transférée au SIP/SIE de SARREBOURG ;

la partie collectivités locales sera transférée à la trésorerie de SARREBOURG .

**Albestroff** :

La partie fiscale sera transférée au SIP/SIE de CHATEAU-SALINS, à compter du 1/1/2017;

la partie collectivités locales sera transférée à la trésorerie de DIEUZE, à compter du 1/7 ou 1/9/2017, en fonction de l'arrivée du haut-débit dans le Sud-Saulnois, nécessaire à la transmission correcte des comptes.

**Courcelles-Chaussy** : au 1/1/2017,

La partie fiscale sera transférée au SIP de Metz Centre;

la partie collectivités locales sera désormais transférée à la trésorerie de VIGY, au lieu de Metz Municipale, si accord de la DG. Motif : fusion des communautés de Pange et du Haut chemin à Vigy.

## **RECETTE TERRITORIALE DE SARREGUEMINES**

Interrogé sur la pérennité de la Recette territoriale de SARREGUEMINES, M. RICHTER indique que la Direction générale demande qu'à horizon 2019, la situation des recettes territoriales soit reconsidérée.

Actuellement, « dans un concept de mutualisation », la Recette des Finances apporte son soutien aux Trésoreries. Ainsi, jusqu'au 1er mai 2016, elle a apporté son soutien à une Trésorerie connaissant des retards importants dans le visa des mandats. Un agent de la RF a été habilité par conventionnement à signer les mandats. Ce système va être reconduit pour d'autres Trésorerie en difficulté.

## **TRESORERIE DE BOUZONVILLE : EFFECTIFS**

Situation très délicate du fait des départs en retraite et mutations. La Direction compte sur les affectations locales.

## **DOMAINES**

La modernisation de l'action publique (MAP, version récente de la RGPP) doit se mettre en place de façon coordonnée au plan régional sous la direction du préfet de région. Aux Domaines, au nom de la montée en puissance de la Politique Immobilière de l'Etat (PIE), cela aboutit à transformer les services centraux de France Domaine en Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) et, en cascade, à restructurer les services domaniaux déconcentrés.

Ces restructurations prévoient de :

- scinder les services locaux de gestion en pôles supra-départementaux et services départementaux,
- regrouper dans des pôles supra-départementaux les évaluations complexes, voire l'ensemble des évaluations (complexes et simples) lorsque la brigade départementale sera supprimée (pour les « petits » départements).

**Evaluations** : 1 poste sur 3 serait supprimé. Dans les « petits » départements, la brigade d'évaluation pourra entièrement disparaître au profit du pôle supra-départemental, à moins que tous les évaluateurs ne soient affectés dans ces pôles supra-départementaux. En conséquence, cela entraînera des déplacements plus importants pour les évaluations qui demeureront à effectuer sur ces départements.

**Gestion** : les pôles supra-départementaux traiteront à distance les dossiers à expertise, les services départementaux traiteront les dossiers courants et seront interlocuteurs des différents protagonistes extérieurs pour les dossiers à expertise.

A ce jour, au niveau national de nombreuses questions restent en suspens. Outre la question de la forme des restructurations locales, il y a notamment les incidences en termes de gestion des personnels.

M. RICHTER, lui, garantit que les agents des Domaines resteront en Moselle et précise qu'ils seront certainement pilotés par la Centrale comme le pôle de soutien au réseau. Nous en reparlerons !

## **CHANGEMENT D'HORAIRE A LA CITE ADMINISTRATIVE DE METZ**

Par message du 13 avril, la Direction informait les chefs de services de la cité administrative à Metz, que, lors du comité de gestion de la cité administrative du 3 mars, en préfecture, il avait été décidé de modifier les horaires d'ouverture aux personnels du bâtiment de la cité administrative à compter du 1/1/2017. Le bâtiment serait ouvert de 7 h à 18 h 30, avec des possibilités d'accès aménagés en fin de journée jusqu'à 21 heures. Il est précisé que, dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation, il avait été décidé de mener des travaux d'amélioration de la sécurité des accès au bâtiment.

La CGT a interrogé la Direction, le changement d'horaires ayant un impact sur les conditions de travail et la sécurité des personnels de ménage, des agents de la régie et des agents des différentes Directions de la cité administrative (DDFIP, Direccte, Défense avec les services des Anciens combattants).

La Direction confirme cette nouvelle organisation, soi-disant dictée par la Préfecture. Cependant le 1<sup>er</sup> motif qu'elle expose est la situation des agents de la régie (personnels DDFIP) dont les horaires de travail ne seraient pas conformes à la réglementation. Le second argument et dernier argument est la sécurité, point qui découle du 1<sup>er</sup>. Il s'agit donc surtout d'un sujet DDFIP ! En effet, depuis longtemps, la Direction cherche à supprimer un emploi à la régie. Réduire le temps de présence des agents est un moyen d'y parvenir.

Depuis ce CTL, en creusant la question, contrairement à ce que la Direction affirme, il apparaît que les organisations syndicales des différentes administrations n'ont pas été informées. Et pour cause puisque au niveau de la Préfecture, il semble que la décision de modifier les horaires n'a été encore prise, le sujet étant encore en discussion. Bref, on nous balade !

## **NOMINATION DU NOUVEAU DDFIP**

Est nommé DDFIP de la Moselle, M. BIED-CHARRETON qui sera affecté à compter de la mi-juillet.